

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

## L'an deux mil VINGT TROIS Le 21 décembre 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 14 décembre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41                      Nombre de présents : 35                      Nombre de votants : 41

Excusés : Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme LEBEAU Colette, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme GASDON Christine à M. BUTAUD Jean Charles, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, Mme LEBEAU Colette à Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : Mme VAGINAY Isabelle, (Le Cergne).

### N°2023/N°179

## OBJET : VALIDATION DES CONVENTIONS DANS LE CADRE DES CAMPAGNES DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS

Dans le cadre de la compétence gestion de la fourrière animale, Monsieur le Président donne le bilan des conventions en cours pour la gestion de la population de chats errants qui prennent fin au 31 décembre 2023 : depuis le début d'année 2023, 7 224.34€ ont été dépensés pour ce service. Il est donc nécessaire de renouveler les conventions pour une durée de 3 ans du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 avec les 3 cliniques vétérinaires du territoire pour permettre aux Maires, détenteur du pouvoir de police, de poursuivre cette politique de limitation de la prolifération des chats errants.

Monsieur le Président rappelle que les animaux sont conduits chez les équipes vétérinaires par le personnel municipal ou toute personne munie d'une déclaration de dépôts d'un chat » bordereau de dépôt signé du Maire. D'un point de vue pratique, c'est bien chaque commune, par le biais du Maire ou de son représentant qui contactera directement la clinique vétérinaire pour toute intervention. Le maire doit au préalable s'assurer de l'absence de propriétaire identifié du chat, et dans le doute demandera au vétérinaire de vérifier la présence ou non d'une puce. Après les soins les chats sont relâchés, conformément à la loi en vigueur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide les conventions pour 3 ans à compter du 1er janvier 2024, avec les cliniques vétérinaires du territoire (SELARL SANIERE, BERTHELIER et DURET, la Clinique vétérinaire Magellan et la Clinique vétérinaire des Pierres Jaunes) pour les actes suivants : soins, stérilisation d'un chat, stérilisation d'une chatte, euthanasie et incinération, hospitalisation par jour...
- Dit que les dépenses seront prévues au budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Le Cergne  
Mme Hélène VAGINAY

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231221-N2023-179-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023

